

Image not found or type unknown



Amende ratp à une fillette de 11 ans

Par **aziliz**, le **10/11/2016 à 22:12**

Bonjour,rnrnMa fille de 11 ans a eu une amende à la station La défense. Elle avait un ticket de métro composté depuis Paris mais elle est sortie à La Défense, côté RER, du coup elle était en zone 3. L'infraction concerne le prolongement de parcours. Est il légal de donner un PV à un enfant de 11 ans ? Je précise qu'elle était accompagnée de son cousin de 17 ans qui, lui,avait son pass navigo, donc pas de problème de zone pour lui.rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **10/11/2016 à 22:34**

Bonsoir,rnOui c'est légal et c'est aux parents d'en assumer la charge.

Par **aziliz**, le **11/11/2016 à 08:33**

Merci de vos réponses rapides.